Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260414-CMNE2026_042-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 14 AVRIL 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	7 avril 2026
Secrétaire de séance	Pierre CARRÉRIC

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sébastien HELLEGOUARCH donne pouvoir à Virginie GOMBÉRO
Excusée : Natacha PINHAS

2026/042 — ***Délégués à la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL BEL)***

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération du 3 juillet 2018, la commune d'Inguiniel a adhéré à la SPL Bois énergie renouvelable » et y est donc actionnaire mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.
De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.
Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de nos représentants à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.

Vu le CGCT, notamment son article L.1524-5 ;
Vu le Code du commerce,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Guillaume DE BEAUFORT pour assurer la représentation de la commune d'Inguiniel au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.

DESIGNE Monsieur Guillaume de BEAUFORT pour assurer la représentation de la commune d'Inguiniel au sein des assemblées générales des actionnaires de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.

CHARGE le maire de signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)